

**VIVRE AVEC LA PARALYSIE**

**Assistance aux personnes paralysées  
victimes d'actes criminels**



**CHRISTOPHER & DANA  
REEVE FOUNDATION**  
TODAY'S CARE. TOMORROW'S CURE.®

Ce guide a été préparé sur la base de documents scientifiques et professionnels. Il est présenté à des fins éducatives et ne doit pas être interprété comme offrant des conseils médicaux, de diagnostic ou de traitement. Veuillez consulter un médecin ou un prestataire de soins de santé compétent pour toutes questions spécifiques à votre situation.

Source :

écrit par Liz Leyden

---

## **Christopher & Dana Reeve Foundation**

636 Morris Turnpike, Suite 3A

Short Hills, NJ 07078

Téléphone : 973-379-2690

Numéro d'appel gratuit : 800-539-7309

[ChristopherReeve.org](http://ChristopherReeve.org)

## Assistance aux personnes paralysées victimes d'actes criminels

### SOMMAIRE

- 4** Victimes d'actes criminels et lésions de la moelle épinière
- 7** Comment trouver des défenseurs des droits des personnes handicapées
- 10** Services de santé mentale et de soutien aux victimes d'actes criminels
- 11** Ressources pour les personnes paralysées victimes d'actes criminels
- 15** Plaidoyer pour le changement
- 16** Sources et lectures complémentaires

## VICTIMES D'ACTES CRIMINELS ET LÉSIONS DE LA MOELLE ÉPINIÈRE

Chaque année, environ 17 900 personnes subissent des lésions de la moelle épinière aux États-Unis. La majorité des blessures proviennent d'accidents de voiture et de chutes accidentelles, mais certaines sont également le résultat d'actes criminels.

Selon le **National Spinal Cord Injury Statistical Center** (Centre national de statistiques sur les lésions de la moelle épinière), 14 % de l'ensemble des lésions de la moelle épinière sont causées par de la violence, notamment par des tentatives de meurtre et des voies de fait graves. Bien que les blessures au couteau puissent endommager la moelle épinière et paralyser, les blessures par balle sont la principale cause de lésions violentes de la moelle épinière.

Dans certains cas, des femmes sont paralysées après avoir été blessées par balle par leur partenaire actuel ou ex-partenaire lors d'actes de violence conjugale. D'autres crimes, tels que l'agression ou le vol, peuvent, rarement, également entraîner des lésions de la moelle épinière. Toutefois, dans l'ensemble, les lésions de la moelle épinière causées par la violence touchent de manière disproportionnée les hommes noirs. Alors que les accidents de voiture sont la cause principale de lésions de la moelle épinière pour tous les autres groupes raciaux, les blessures par balle en sont la cause principale pour les hommes noirs.

Les lésions de la moelle épinière sont des événements traumatisants qui changent la vie, quelle qu'en soit la cause, mais lorsque la paralysie est le résultat d'un acte criminel, il existe toute une série de défis supplémentaires. Comprendre comment trouver les ressources juridiques, financières et émotionnelles disponibles pour les victimes d'actes criminels et y accéder améliore les chances de réussite du rétablissement physique et mental.

### Droits et ressources juridiques des victimes d'actes criminels

Les conséquences juridiques de tout crime ont nécessairement un impact sur la victime. À partir des années 1980, les États ont commencé à promulguer des lois sur les droits des victimes afin de se concentrer sur les besoins des victimes d'actes criminels et de

leur assurer un traitement équitable et compatissant. Désormais, chaque État dispose de lois qui garantissent les droits des victimes à participer au processus de justice pénale. En outre, la **Crime Victim's Rights Act** (loi sur les droits des victimes d'actes criminels) de 2004 (<https://www.justice.gov/usao/resources/crime-victims-rights-ombudsman/victims-rights-act>), a établi des droits semblables pour les victimes d'actes criminels du ressort des tribunaux fédéraux.

Le dénominateur commun de ces lois est que les victimes d'actes criminels doivent être mises au courant de tous les aspects pertinents des procédures de justice pénale liées au crime, de l'arrestation aux audiences de libération conditionnelle. La victime est autorisée à assister aux audiences publiques du tribunal et a le droit de faire une déclaration lors de toute procédure publique relative aux accords de réduction de peine, à la détermination de la peine et à la libération conditionnelle. Les procureurs doivent informer les victimes d'actes criminels de tout accord de réduction de peine ou de tout accord de poursuite différée. Les victimes ont aussi droit à la protection de leur vie privée et aux protections contre le harcèlement ou l'intimidation tout au long du processus.

Les systèmes de notification des victimes d'actes criminels varient selon le fait que l'affaire est entendue par un tribunal d'État ou par un tribunal fédéral. Le **Victim Notification system (VNS)** (système gratuit de notification des victimes) du département de la Justice (<https://www.notify.usdoj.gov/index.jsp>) avertit les victimes de crimes du ressort des tribunaux fédéraux des événements judiciaires prévus et des aboutissements en matière de statut de détention et de libération d'un délinquant. Elles reçoivent des mises à jour électroniques et écrites et, à l'aide d'un code PIN, peuvent également accéder à des informations automatisées sur le statut des procédures en appelant le centre d'appels VNS au 1-866-365-4968 ou en visitant son site Web.

Les victimes d'actes criminels peuvent recevoir des mises à jour concernant les affaires pénales en cours dans les États et le statut de détention grâce au **Victim Information & Notification Everyday System (VINE)** (Système d'information et de notification quotidiennes des victimes), un service de notification automatisé gratuit utilisé par 48 États. Ces personnes et les membres de leur famille s'inscrivent pour recevoir des alertes par e-mail, SMS ou appel téléphonique, et peuvent également vérifier le statut de détention en

ligne. Une recherche État par État est disponible sur son site Web à l'adresse <https://www.vinelink.com/#state-selection> ou en composant le 1-866-277-7477.

Le Maine et le Dakota du Sud supervisent leurs propres systèmes de notification. Dans le Maine, les victimes d'actes criminels doivent s'adresser au bureau du procureur pour être informées de tout changement relatif à la libération d'un délinquant avant qu'il n'ait lieu. L'application confidentielle est disponible auprès du **Department of Corrections** (Département des services correctionnels) de l'État à l'adresse <https://www.maine.gov/corrections/form/victim-notification>. Dans le Dakota du Sud, les victimes d'actes criminels peuvent s'inscrire à **Statewide Automated Victim Information & Notification**, un service automatisé gratuit de notification et d'information de l'État qui fournit des mises à jour sur le statut de détention. Pour s'inscrire, il faut consulter le site Web du **South Dakota Office of the Attorney General** (Bureau du procureur général du Dakota du Sud) à l'adresse <https://savin.sd.gov/portal>.

Certaines organisations à but non lucratif et agences de l'État peuvent également être en mesure d'aider les victimes et les familles pour les affaires civiles relatives à l'acte criminel. Dans le Massachusetts, la **Civil Legal Aid for Victims of Crime Initiative** (Initiative d'aide juridique civile pour les victimes d'actes criminels) (<https://massclavc.org/>) finance des programmes régionaux offrant des services juridiques relatifs aux prestations, au droit familial et aux droits en matière d'emploi, ainsi qu'à des questions spécifiques au handicap, notamment en matière de logement et de soins de santé. Le **Texas Crime Victim Legal Assistance Network** (Réseau d'assistance juridique aux victimes d'actes criminels du Texas) (<https://www.texasvictimnetwork.org/about>), financé par une subvention du département de la Justice, met les victimes en contact avec une aide juridique civile gratuite via un réseau de prestataires de l'ensemble de l'État. Les victimes et leurs familles qui cherchent des informations sur les ressources juridiques locales doivent contacter l'Office of Crime Victim Services (Bureau des services aux victimes d'actes criminels) ou l'**American Bar Association** (le barreau) de leur État.

## COMMENT TROUVER DES DÉFENSEURS DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le **National Disability Rights Network (NDRN)** (Réseau national pour les droits des personnes handicapées) est l'organisation à but non lucratif qui regroupe les systèmes de protection et de plaidoyer (P&A) et les programmes d'aide aux clients (CAP) mandatés par le gouvernement fédéral.



Il existe une agence P&A/CAP dans chaque État et territoire américain, ainsi que dans la région des Quatre Coins pour la population amérindienne. Le réseau P&A/CAP est le plus grand fournisseur de services de plaidoyer juridique pour les personnes handicapées aux États-Unis. Un localisateur par État figure à l'adresse suivante : <https://www.ndrn.org/about/ndrn-member-agencies>.

## SOUTIEN FINANCIER AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Pour les personnes paralysées à la suite d'un acte criminel, les coûts associés à la lésion peuvent être catastrophiques. Elles ont toutes le droit de demander une indemnisation pour victimes d'actes criminels afin d'alléger ce qui peut être un fardeau financier soudain et grave.

La **Victims of Crimes Act**, (loi sur les victimes d'actes criminels) de 1984, autorise l'indemnisation des victimes d'actes criminels du ressort des tribunaux fédéraux et étatiques. Le financement est distribué à chaque État par le **Department of Justice Office for Victims of Crime (OVC)** (Bureau des victimes d'actes criminels du département de la Justice) (<https://ovc.ojp.gov/>). Le Crime Victims' Fund (Fonds pour les victimes d'actes criminels) est financé par des confiscations de cautions, des amendes et des cotisations spéciales payées par les délinquants condamnés par les tribunaux fédéraux, et non par l'argent des contribuables. Des fonds réservés sont également utilisés pour soutenir les programmes d'aide aux victimes dans les communautés amérindiennes et autochtones de l'Alaska.

L'indemnisation des victimes d'actes criminels offre des prestations aux personnes admissibles et aux membres survivants de la famille qui ont été victimes d'actes criminels, notamment de violence familiale, d'agression, d'abus sexuel, de vol, d'homicide, de harcèlement criminel, de maltraitance d'enfants et de conduite automobile avec facultés affaiblies. Ces personnes doivent demander une indemnisation dans l'État où le crime a été commis (même s'il est différent de l'État où elles sont domiciliées).

Les dépenses liées à l'acte criminel qui sont couvertes par les prestations d'indemnisation varient selon l'État mais sont généralement définies comme les frais médicaux et d'avocat, les frais funéraires et d'inhumation, et la perte de salaire ou de pension alimentaire. En outre, les autres dépenses couvertes peuvent inclure le remplacement de biens personnels essentiels (lunettes, argent en espèces, vêtements), le nettoyage des lieux du crime, les frais de crèche et de garderie, le transport pour les comparutions judiciaires nécessaires, les frais de déménagement et le logement temporaire.

Une gamme de services de réadaptation est offerte dans le cadre de certains programmes d'indemnisation étatiques, notamment



à New York, en Oklahoma et en Illinois. Ils peuvent inclure de la physiothérapie et de l'ergothérapie, ainsi que de l'aide médicale à domicile ou des soins infirmiers, l'accès à de l'équipement adaptatif (allant de fauteuils roulants à des technologies d'assistance) et le remboursement des frais de modifications apportées au véhicule et au domicile.

Les prestations d'indemnisation sont accordées après épuisement des autres ressources, notamment des polices d'assurance maladie et d'indemnisation des accidents du travail. Le montant maximum disponible pour chaque victime d'actes criminels varie selon l'État, mais une indemnisation supplémentaire, au delà du montant plafonné, est accordée si le crime a entraîné une perte de fonction permanente, telle que la paralysie.

Toutes les victimes d'actes criminels ne sont pas approuvées pour indemnisation. Les règles varient d'un État à l'autre, mais toutes les demandes d'indemnisation dépendent de la déclaration du crime dans un certain délai (allant de 72 heures à un an après sa survenance) et de la demande d'indemnisation dans les délais spécifiques du programme (allant de 6 mois à trois ans). Lors de la demande d'indemnisation, il est essentiel de vérifier les délais impartis par chaque État ; l'indemnisation peut être refusée en raison de non-respect des délais et de demandes tardives.

Les victimes sont également tenues de coopérer avec les enquêtes pénales et ne peuvent pas avoir elles-mêmes participé à des activités illégales au moment du crime. En outre, l'indemnisation peut être réduite ou refusée si le comportement d'une victime d'un acte criminel est réputé avoir contribué au crime ou aux lésions subies.

**Les personnes qui craignent de ne pas répondre à tous les critères devraient quand même demander une indemnisation.** Selon les circonstances spécifiques d'une demande, le Bureau des services aux victimes d'actes criminels d'un État peut accorder des exceptions ou se montrer plus souple. Par exemple, le fait qu'une famille n'ait pas été informée des prestations d'indemnisation des victimes d'actes criminels peut constituer une cause d'exemption. Les demandes rejetées peuvent faire l'objet d'un appel.

Les commissions d'indemnisation et les formulaires de demandes individuels pour les affaires du ressort des États figurent dans le répertoire consultable de la **National Association of Crime Victim**

**Compensation Boards** (Association nationale des commissions d'indemnisation de victimes d'actes criminels) à l'adresse <https://nacvcb.org/state-information/> ou sur la carte géographique **Help-in-Your-State** de l'OVC, à l'adresse <https://ovc.ojp.gov/help-for-victims/help-in-your-state>.

## OÙ OBTENIR DE L'AIDE ?

### **National Domestic Violence Hotline (Ligne d'assistance nationale contre la violence familiale)**

<https://www.thehotline.org/resources/abuse-in-disability-communities/>

ou téléphoner au 800-799-7233

### **Liste de la ligne d'assistance téléphonique du Bureau du département de la Justice pour les victimes d'actes criminels**

<https://ovc.ojp.gov/help-for-victims/toll-free-text-and-online-hotlines>

## SERVICES DE SANTÉ MENTALE ET DE SOUTIEN AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

D'autres programmes, non-urgents, offrant des ressources qui vont au-delà des programmes d'indemnisation, sont à la disposition des victimes d'actes criminels, donnant notamment accès à des services de conseil, à des groupes de soutien locaux, à des services juridiques et de traduction et à des logements d'urgence. Des défenseurs des droits peuvent également aider les personnes à déposer des demandes d'indemnisation auprès des bureaux d'État et les accompagner aux comparutions judiciaires nécessaires. Les services aux victimes d'actes criminels sont fournis par des organismes publics et des organisations privées qui reçoivent souvent des fonds par le biais de subventions de l'OVC.

Il existe de nombreux moyens de localiser les programmes d'aide aux victimes. L'OVC propose des **brochures d'aide** gratuites pour des actes criminels spécifiques (<https://ovc.ojp.gov/sites/g/files/xyckuh226/files/pubs/helpseries/index.html>) qui indiquent clairement les ressources nationales. Les victimes d'actes criminels peuvent également trouver

des services de soutien disponibles dans leurs communautés en consultant le site Web de l'**OVC Directory of Crime Victim Services** (Répertoire des services aux victimes d'actes criminels de l'OVC). (<https://ovc.ojp.gov/directory-crime-victim-services/search#search>). Le **National Center for Victims of Crime (NCVC)** (Centre national pour les victimes d'actes criminels) (<https://victimsofcrime.org/>), une organisation à but non lucratif qui défend les droits des victimes, gère le centre de ressources **VictimConnect Resource Center** (<https://victimconnect.org/>) et la ligne d'assistance pour victimes **DC Victim Hotline** (un service pour le District de Columbia). Ces deux programmes permettent aux victimes d'actes criminels d'accéder aux informations et aux ressources locales par le biais de services téléphoniques, de chats et de SMS. Le NCVC, le National Congress of American Indians, Tribal Law and Policy Institute (Congrès national des Amérindiens, le Tribal Law and Policy Institute (Institut du droit et des politiques tribaux) et la ligne d'assistance StrongHearts Native Helpline se sont associés pour créer le **Tribal Resource Tool** (Outil de ressources tribales), un répertoire consultable de services disponibles pour tous les survivants d'actes criminels et de mauvais traitements dans les communautés amérindiennes et autochtones de l'Alaska.

L' Office of Victim Services (Bureau des services aux victimes) d'un État et les bureaux des procureurs de comté seront également en mesure de fournir des informations et des ressources et de mettre les victimes en contact avec des organisations locales à but non lucratif et confessionnelles, ainsi qu'avec des groupes de défense de leurs droits.

Contrairement au processus d'admissibilité pour obtenir des prestations d'indemnisation, le dépôt d'un rapport de police n'est généralement pas nécessaire pour accéder aux services de soutien ou obtenir de l'aide des organisations d'aide aux victimes.

## RESSOURCES POUR LES PERSONNES PARALYSÉES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Se remettre d'événements traumatisants qui causent des lésions de la moelle épinière exige bien plus que de gérer les conséquences financières et émotionnelles du crime lui-même. S'adapter à une nouvelle vie, celle d'une personne paralysée, prendra du temps et nécessitera tout un éventail de soutien physique et émotionnel.

Les spécialistes de l'information du **National Paralysis Resource Center (NPRC)** (Centre national de ressources sur la paralysie) de la Reeve Foundation (<https://www.christopherreeve.org/living-with-paralysis/about-the-paralysis-resource-center>) peuvent aider les personnes qui viennent d'être blessées et leurs familles à trouver des réponses aux questions urgentes dès les premiers jours. En outre, la vaste bibliothèque en ligne du NPRC contient des centaines de fiches d'information et de brochures éducatives, dont **Le Guide des ressources sur la paralysie** ([www.ChristopherReeve.org/Guide](http://www.ChristopherReeve.org/Guide)), un guide complet qui aborde toutes les étapes de la vie des personnes atteintes de paralysie et de leurs soignants. **Des spécialistes de l'information** sont disponibles en semaine en appelant le 1-800-539-7309 ou en ligne, à tout moment, via [www.ChristopherReeve.org/Ask](http://www.ChristopherReeve.org/Ask). Tous les services et documents du NPRC sont gratuits.

Si possible, les personnes blessées doivent se faire soigner dans des établissements de réadaptation spécialisés dans les lésions de la moelle épinière (<https://msktc.org/sci/model-system-centers>). Certains programmes peuvent inclure des ressources conçues pour aider les personnes souffrant de blessures causées par des actes violents. À Washington, DC, le **Medstar National Rehabilitation Center Urban Re-Entry Group** (Groupe de réinsertion urbaine du centre de réadaptation national Medstar) propose des réunions hebdomadaires pour les victimes de violence. Les participants reçoivent de l'aide pour trouver un emploi, un logement et une aide financière alors qu'ils s'adaptent à la paralysie en milieu urbain.

Les vétérans qui contractent des lésions de la moelle épinière doivent contacter le **Department of Veterans Affairs' Spinal Cord Injury and Disorders System of Care** (Système de soins des lésions et troubles de la moelle épinière du département des Anciens Combattants) à l'adresse [https://www.sci.va.gov/VAs\\_SCID\\_System\\_of\\_Care.asp](https://www.sci.va.gov/VAs_SCID_System_of_Care.asp). (Il n'est pas nécessaire que les blessures se soient produites pendant le service militaire.) Le **Reeve Foundation's Military & Veterans Program** (Programme pour les militaires et anciens combattants de la Reeve Foundation) peut aider les anciens combattants à explorer les options médicales, les prestations militaires et les ressources communautaires. Pour plus d'informations, envoyez un e-mail à [military@ChristopherReeve.org](mailto:military@ChristopherReeve.org) ou appelez le 1-866-962-8387.



*Pour les familles dont les proches ont subi des lésions de la moelle épinière du fait d'actes criminels, le chaos et la confusion causés par le crime et les lésions peuvent être accablants.*

*Quand son ex-mari a tiré deux fois sur Erin Cobb le 24 septembre 2011, les balles ont brisé sa mâchoire et percé son artère carotide, laissant un poumon partiellement effondré et provoquant une paralysie du corps à partir de la poitrine.*

*Dans les semaines et les mois qui ont suivi, la guérison des blessures a été épuisante pour*

*Erin. C'est à sa mère, Janet Andersen, qu'il a incombé de gérer les défis médicaux redoutables de sa fille, notamment les opérations de la mâchoire, les escarres de stade quatre et les soins de réadaptation compliqués, tout en s'efforçant d'obtenir un logement accessible et en essayant de surmonter son propre chagrin et traumatisme à la suite du crime.*

*« J'étais tiraillée dans tant de directions différentes », dit Andersen. « Il y avait beaucoup de choses que je ne savais pas. »*

*Alors qu'elle essayait de toute urgence de comprendre et de se préparer à l'impact de la blessure sur la vie d'Erin, Andersen s'est connectée au National Paralysis Resource Center (NPRC). La directrice des services d'information et de ressources, Bernadette Mauro, a non seulement aidé la famille à explorer le processus de réadaptation mais a également expliqué que des services aux victimes d'actes criminels étaient disponibles pour*

*(Suite à la page suivante)*

*Erin, y compris d'éventuelles prestations d'indemnisation pour victimes d'actes criminels.*

*« Je n'y avais même pas pensé », dit Andersen. « Je ne savais même pas que ce genre de chose existait. »*

*Les mandats de notification et les efforts de sensibilisation visant à informer les victimes d'actes criminels de l'existence de ces ressources varient considérablement d'un bout à l'autre du pays : les services de police et les bureaux des procureurs locaux sont souvent chargés de promouvoir les prestations d'indemnisation des victimes et les services de soutien, mais les informations n'atteignent pas toujours les familles.*

*Andersen a pu introduire sa demande de prestations à temps pour obtenir une aide financière pour Erin, mais elle s'inquiète pour les familles qui n'ont jamais appris que ces services étaient disponibles.*

*« J'ai eu la chance d'avoir des contacts avec quelqu'un comme Bernadette, mais beaucoup de gens n'ont pas ce niveau de conseils », déclare-t-elle. « À mon avis, un gestionnaire de cas pour les patients qui ont été victimes d'un crime devrait faire partie de la conversation avec les soignants dès le premier jour. Il faudrait aider tout le monde à obtenir ce à quoi ils ont légalement droit. »*

*Après qu'Erin s'est rétablie et a reconstruit sa vie avec succès, Andersen a décidé d'utiliser leur expérience pour aider les autres. Désormais, en tant que bénévole pour le Reeve Foundation's Peer & Family Support Program (programme de soutien aux pairs et à la famille de la Reeve Foundation) et pour le Trauma Survivors Network (Réseau de survivants de traumatisme), une organisation à but non lucratif qui soutient les patients et les familles après une blessure traumatique, Andersen oriente les familles vers des ressources conçues pour aider les victimes de blessures à la moelle épinière et d'actes criminels.*

*« En fin de compte, je veux juste veiller à mettre le plus d'informations possible entre les mains des gens le plus tôt possible dans le processus », dit-elle. « C'est devenu une de mes missions. »*

Les victimes d'actes criminels atteintes de lésions de la moelle épinière doivent soudain s'adapter à une vie nouvelle tout en gérant l'impact financier et émotionnel souvent catastrophique du crime lui-même. Les défis sont nombreux, et un soutien extérieur important est indispensable pour le rétablissement.

Cependant, de nombreuses victimes d'actes criminels ne savent pas que des services existent spécifiquement pour les aider.

La sensibilisation accrue à l'indemnisation des victimes d'actes criminels est la première étape vers un meilleur soutien des victimes et de leurs familles. Les défenseurs et les décideurs politiques multiplient actuellement les efforts dans tout le pays pour mettre en œuvre des campagnes d'éducation du public alertant les victimes qu'elles ont le droit de demander à être indemnisées. Il est également urgent d'améliorer la sensibilisation à la notification des contacts clés qui rencontrent les victimes peu de temps après le crime, notamment les policiers, les premiers intervenants et les travailleurs sociaux hospitaliers.

Le processus de demande et d'approbation de l'indemnisation des victimes d'actes criminels peut également décourager ceux qui en ont le plus besoin. Pour avoir droit à des indemnités, les victimes doivent signaler le crime à la police et coopérer lors de l'enquête. Toutefois, les victimes de crimes appartenant à des communautés marginalisées ne font souvent pas confiance à la police ; pour cette raison, beaucoup hésitent à signaler le crime et ne bénéficient pas des indemnités auxquelles elles pourraient avoir droit.

À certains endroits, des agences gouvernementales et des organisations à but non lucratif s'associent pour combler ces lacunes et renforcer les efforts de sensibilisation. À Atlanta (<https://atlantava.org/>) et à New York (<https://www.safehorizon.org/>), les défenseurs des organisations de défense des droits des victimes d'actes criminels sont intégrés dans les commissariats de police pour fournir directement aux victimes d'actes criminels des informations sur l'indemnisation, les services d'urgence, les recommandations et la gestion des cas. En outre, certains décideurs politiques s'efforcent de modifier les exigences en matière de signalement, en prolongeant le délai dont disposent les victimes pour signaler les crimes et demander une

indemnisation, et en étendant le type de preuve pouvant être utilisé pour montrer qu'un crime a été commis au-delà des rapports de police. Pour devenir défenseur des droits des victimes, prenez contact avec les organisations de défense des droits des victimes d'actes criminels et les législateurs locaux pour voir quels sont les efforts entrepris dans votre communauté.

## SOURCES ET LECTURES SUPPLÉMENTAIRES

Apprenez-en davantage sur les lois, les agences gouvernementales et les organisations répertoriées dans ce prospectus. Ou, pour obtenir de l'aide supplémentaire pour trouver des ressources dans votre communauté, des spécialistes de l'information de la Reeve Foundation sont disponibles du lundi au vendredi, gratuitement, au 800-539-7309 ou sur [ChristopherReeve.org/Ask](http://ChristopherReeve.org/Ask).

### **American Bar Association (Barreau américain)**

[https://www.americanbar.org/groups/legal\\_services/flh-home/flh-free-legal-help/](https://www.americanbar.org/groups/legal_services/flh-home/flh-free-legal-help/)

### **American Indian and Alaska Native Victim Services Resources (Ressources sur les services pour les victimes amérindiennes et autochtones de l'Alaska)**

<https://ovc.ojp.gov/program/tribal/overview>

### **Civil Legal Aid for Victims of Crime Initiatives (Initiatives d'aide juridique civile aux victimes d'actes criminels)**

<https://massclavc.org/find-legal-help>

### **DC Victim Hotline (Ligne d'assistance aux victimes de DC)**

<https://dcvictim.org> Téléphone : 1-844-443-5732 / 202-877-1120

### **Med-Star National Rehabilitation Hospital Urban Re-Entry Program (Groupe de réinsertion urbaine du centre de réadaptation national Medstar)**

<https://www.medstarhealth.org/locations/medstar-national-rehabilitation-hospital/additional-services>

### **National Association of Crime Victim Compensation Boards State Directory (Répertoire par État de l'Association nationale des commissions d'indemnisation de victimes d'actes criminels)**

<https://nacvcb.org/state-information> Téléphone : 703-780-3200

### **National Center for Victims of Crime (NCVC) (Centre national pour les victimes d'actes criminels)**

<https://dcvictim.org> Téléphone : 202-467-8700



**National Center for Victims of Crime: Victim Connect Resource Center (Centre national pour les victimes d'actes criminels : centre de ressources Victim Connect)**

<https://dcvictim.org> Téléphone : 1-855-484-2846

**National Spinal Cord Injury Statistical Center (Centre national de statistiques sur les lésions de la moelle épinière)**

<https://dcvictim.org> Téléphone : 205-934-3342

**Office for Victims of Crime (OVC)—Department of Justice (Bureau des victimes d'actes criminels du département de la Justice)**

<http://www.ovc.gov> Téléphone : 202-307-5983

Centre de ressources : 800-851-3420

**OVC : Directory of Crime Victim Services (by state) (Répertoire des services pour les victimes d'actes criminels (par État))**

<https://ovc.ojp.gov/directory-crime-victim-services/search>

**OVC : Crime Victims Fund (Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels de l'OVC)**

<https://www.ovc.gov/about/victimsfund.html>

**OVC : Help Series for Crime Victims (Série d'aide pour les victimes d'actes criminels de l'OVC)**

<https://ovc.ojp.gov/sites/g/files/xyckuh226/files/pubs/helpseries/index.html>

**Reeve Foundation Military & Veterans Program (Programme de la Reeve Foundation pour les militaires et les anciens combattants)**

<https://www.ChristopherReeve.org/MVP> Téléphone : 1-866-962-8387

**Reeve Foundation Peer & Family Support Program (Programme de soutien aux pairs et à la famille de la Reeve Foundation)**

<https://www.ChristopherReeve.org/Peer> Téléphone : 800-539-7309

**Texas Crime Victim Legal Assistance Network (Réseau d'assistance juridique aux victimes d'actes criminels du Texas)**

<https://www.texasvictimnetwork.org/about>

**Trauma Survivors Network (Réseau de survivants de traumatisme)**

<http://traumasurvivorsnetwork.org/pages/home>

Téléphone : 800-556-7890

**Tribal Resource Tool (Outil de ressources tribales)**

<https://tribalresourcetool.org>

**Veterans Affairs Spinal Cord Injuries and Disorders System of Care (Système de soins pour les lésions et troubles de la moelle épinière des Anciens Combattants)**

<https://dcvictim.org> Téléphone : 800-698-2411

## Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

## Notes

[illegible]



**Nous sommes là pour vous aider.**

Renseignez-vous dès aujourd'hui !

## **CHRISTOPHER & DANA REEVE FOUNDATION**

636 Morris Turnpike, Suite 3A

Short Hills, NJ 07078

Appel gratuit : (800) 539- 7309

Téléphone : (973) 379-2690

[ChristopherReeve.org](http://ChristopherReeve.org)

Cette publication est soutenue par l'Administration for Community Living (ACL) (Administration de la vie communautaire), du U.S. Department of Health and Human Services (HHS) (département américain de la Santé et des Services sociaux), dans le cadre d'une subvention financière totalisant 10 000 000 \$ et financée à 100 % par l'ACL/le HHS. Les contenus sont ceux des auteurs et ne représentent pas nécessairement les opinions officielles de l'ACL/du HHS ou du gouvernement des États-Unis, ni leur approbation.